

# SERAINCOURT

*Plan Local d'Urbanisme*

## BILAN DE LA CONCERTATION

Dossier approuvé par délibération du conseil municipal le :

## BILAN DE LA CONCERTATION

***La version approuvée du PLU de la commune ne prend pas en compte la nouvelle codification du code de l'urbanisme rentrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une table de concordance est annexée au document.***

---

La prescription de l'élaboration du PLU date du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Les modalités de concertation prévues par la commune à cette date sont les suivantes :

- *un affichage en mairie de la prescription,*
- *une diffusion de plusieurs informations dans le bulletin municipal*
- *une exposition panneaux*
- *une mise à disposition d'un registre de concertation*
- *une tenue d'une réunion publique*

*« Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. »*

### **Les principaux éléments de concertation :**

Outre les modalités de concertation prévues au sein de la délibération prescrivant le PLU, la commune de SERAINCOURT, avec le concours du bureau d'études, a complété la concertation durant la procédure. A ce titre, la diffusion de nombreux questionnaires sont venus améliorer la concertation initiale.

#### **1. Les affichages & publications**

- *Les documents validés ont été disponibles en mairie à chaque phase de validation depuis le début de la procédure.*
- *Publication d'une information dans le bulletin municipal en juin 2013.*

#### **2. Les réunions**

- *19 réunions de travail avec la commission d'urbanisme sur les différentes pièces constitutives du PLU.*
- *2 réunions d'examen conjoint avec les "personnes publiques associées" en date du 24 octobre 2012 et du 21 mai 2013.*
- *1 réunion publique en date du 2 décembre 2011.*

- 1 réunion de concertation avec le monde agricole en date du 21 mars 2013
- Plusieurs réunions de travail entre les membres du conseil communal afin de débattre sur les orientations à prendre lors de l'élaboration du dossier et de valider les différentes pièces constitutives du PLU.

### **3. Les questionnaires et courriers**

Au début de la procédure, chaque conseillers municipaux ont été destinataires d'un questionnaire s'intitulant « quelle commune voulons-nous habiter et laisser à nos enfants ? ». Les réponses obtenues ont permis d'affiner les différentes sensibilités des élus dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les communes voisines, les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les services de l'Etat et syndicats mixtes ont été informés de l'élaboration du PLU une fois la délibération effectuée. L'ensemble de ces acteurs a été invité à la première réunion de consultation des services de l'Etat.

Les exploitants agricoles de la commune ont également été consultés à travers deux types de questionnaires spécifiques. Ces questionnaires ont eu pour but de connaître le tissu local et les questions et les projets que pourrait prendre en compte le PLU.

### **4. Le registre**

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription, plusieurs courriers ont été reçus en Mairie. Des réponses particulières ont été faites. A noter que la plupart des courriers portait sur l'intérêt privé.

### **5. L'exposition**

Quatre panneaux ont été réalisés pour exposition en Mairie. La procédure et l'outil PLU ont été l'objet d'un panneau tout comme le diagnostic, le PADD, les grandes lignes du zonage et du règlement.

### **Conclusion :**

La concertation réalisée tout au long de la procédure a été significative. En effet, si la commune a bien réalisé la concertation prévue au sein de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, elle l'a également complété par plusieurs mesures comme la diffusion et l'analyse de questionnaires aux acteurs locaux

La concertation s'est déroulée sans aucun problème majeur. Les différentes conclusions de cette concertation ont conforté la commune dans les choix opérés durant la procédure d'élaboration.

Le bilan de la concertation est positif.

 **TOPOS**  
U R B A N I S M E

*www.toposweb.com*  
*mail@toposweb.com*

une société



GRUPPE TOPOS INGENIERE